

## SYNTHÈSE

# MOUVEMENT DE GRÈVE NATIONAL DES MÉDECINS LIBÉRAUX du 5 au 15 janvier 2026

## CONTEXTE GÉNÉRAL

L'ensemble des syndicats représentatifs de médecins libéraux en France ont lancé un appel à la grève du 5 au 15 janvier 2026, faisant front commun dans un mouvement qualifié d'historique et sans précédent depuis la création de la convention médicale en 1971.

### Organisations mobilisées :

- Les 6 syndicats représentatifs : MG France, CSMF (Confédération des Syndicats Médicaux Français), SML (Syndicat des Médecins Libéraux), FMF (Fédération des Médecins de France), UFML-S (Union Française pour une Médecine Libre), Avenir Spé/Le Bloc
- Organisations d'internes et jeunes médecins : ISNI, ISNAR-IMG, ANEMF, Jeunes Médecins, Médecins pour Demain
- Collectifs : Comeli, Collectif des médecins du Sud-Est

## ORIGINE DU MOUVEMENT

Le mouvement est une réponse directe à la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2026, adoptée définitivement le 16 décembre 2025, que les syndicats considèrent comme une attaque majeure contre la médecine libérale.

## PRINCIPALES REVENDICATIONS ET POINTS DE CONTESTATION

### 1. Budget jugé insuffisant (ONDAM de ville) \*

L'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie pour les soins de ville est fixé à +0,9% pour 2026 (114,9 milliards d'euros), contre +2,4% pour les établissements hospitaliers.

Les syndicats dénoncent un budget inférieur à l'inflation qui ne permettra pas :

- Les revalorisations tarifaires attendues
- L'entrée en vigueur des mesures prévues dans la convention médicale de 2024
- Le maintien d'une médecine de qualité

*Note URPS : l'ONDAM a finalement été revalorisé par le PLFSS.*

### 2. Baisses tarifaires unilatérales

L'article 77 de la LFSS permet aux autorités de baisser certains tarifs d'actes sans négociation conventionnelle, en contournant le dialogue social traditionnel. Des baisses ont déjà été appliquées dès novembre 2025 en cardiologie et imagerie (écho-doppler passant de 75,60€ à 69,93€ par exemple).

### **3. Dossier Médical Partagé (DMP) obligatoire**

L'article 31 prévoyait initialement des amendes pouvant atteindre 2 500€ par manquement et jusqu'à 10 000€ par an pour les médecins ne remplissant pas correctement le DMP. Cette disposition a été censurée par le Conseil constitutionnel le 30 décembre 2025, mais reste un symbole fort du mécontentement. Les praticiens dénoncent un outil jugé peu ergonomique et chronophage.

### **4. Limitation des arrêts de travail**

La durée de prescription initiale des arrêts maladie est limitée à 15 jours en ville et 30 jours à l'hôpital (article 28). Les syndicats y voient une atteinte à la liberté de prescription et une mise sous objectif directe de leurs décisions médicales.

### **5. Déremboursement des prescriptions de médecins non conventionnés**

À partir du 1er janvier 2027, les ordonnances des médecins en secteur 3 (non conventionnés) ne seront plus remboursées par l'Assurance maladie, sauf pour les soins prescrits à titre gracieux pour eux-mêmes et leurs proches.

### **6. Réforme du 4e semestre d'internat**

Le nouveau circuit de facturation pour la quatrième année d'internat de médecine générale est unanimement rejeté par les syndicats d'étudiants et de médecins seniors.

### **7. Restrictions à la liberté d'installation**

Des textes en cours d'examen au Parlement pourraient contraindre les choix d'installation des médecins.

### **8. Conditions du cumul emploi-retraite durcies**

La LFSS a fortement durci ces conditions, très pratiquées par les médecins en fin de carrière.

## **MODALITÉS DE LA GRÈVE**

**Calendrier :**

- Du 5 au 15 janvier 2026 : fermeture des cabinets de médecine de ville
- Du 10 au 14 janvier 2026 : arrêt des blocs opératoires dans les cliniques privées
- 10 janvier 2026 : manifestation nationale à Paris (13h, du Panthéon au ministère de la Santé)

- 11-14 janvier 2026 : "exil symbolique" de plus de 2 000 praticiens à Bruxelles organisé par Avenir Spé/Le Bloc

#### **Formes d'action :**

- Fermeture totale des cabinets
- Réduction des consultations aux seules urgences
- Grève administrative (non-transmission des feuilles de soins)
- Arrêt de la prise de rendez-vous

**Continuité des soins :** Les syndicats s'engagent à assurer les urgences vitales et la permanence des soins. Les patients déjà hospitalisés continueront d'être soignés, mais ceux arrivant aux urgences ou en maternité seront, sauf urgence vitale, transférés vers l'hôpital public.

#### **AMPLEUR PRÉVUE DU MOUVEMENT**

Au 22 décembre 2025, environ 4 500 médecins s'étaient déclarés grévistes sur la plateforme medecinengreve.fr. Un sondage interne de la CSMF indique que 85% de ses adhérents prévoient de faire grève. La Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) prédit 80% des blocs opératoires fermés.

#### **POSITION DU GOUVERNEMENT**

La ministre de la Santé, Stéphanie Rist, a tenté de renouer le dialogue en soulignant que certaines mesures contestées ont disparu (notamment l'amende DMP censurée par le Conseil constitutionnel). Elle promet :

- L'ouverture d'un chantier sur les modes de rémunération
- L'absence de baisse de tarifs sans négociations
- Des réquisitions possibles pour assurer les missions de service public

Ces gestes sont jugés "insuffisants" et "trop tardifs" par l'ensemble des organisations syndicales.

#### **CONSÉQUENCES POUR LES PATIENTS**

Les Agences Régionales de Santé recommandent aux patients de :

- Anticiper le renouvellement des ordonnances
- Contacter les cabinets avant de se déplacer
- Appeler le 15 en cas d'urgence pour être orienté
- Utiliser la permanence des soins ambulatoires en soirée et week-end
- Éviter de saturer les services d'urgence hospitaliers

#### **ENJEUX DE FOND**

Au-delà des mesures techniques, les syndicats dénoncent :

- Une remise en cause du modèle conventionnel basé sur le dialogue social
- L'étatisation progressive de la médecine libérale
- Le découragement des vocations et l'accélération des départs en fin de carrière
- Le risque d'aggravation de la désertification médicale
- Une déconsidération de la profession médicale

Les organisations estiment que la médecine libérale, qui assure plus de 80% des consultations de premier recours et prend en charge 95% des patients, mérite une reconnaissance et des moyens à la hauteur de son rôle dans le système de santé.

---

**Cette synthèse générée par l'IA Claude (version payante) vise à informer objectivement les médecins libéraux du Grand Est sur les tenants et aboutissants de ce mouvement national sans précédent, permettant à chacun de se positionner en connaissance de cause.**

Prompt utilisé :

Tu es attaché de presse dans un mouvement syndical représentant les médecins libéraux du Grand Est. Les organisations syndicales représentant les médecins libéraux de France lancent un appel à la grève pour les médecins du 5 au 15 janvier 2025. Pour alimenter un dossier à destination des médecins libéraux afin de les informer sur ce sujet, peux-tu rédiger une synthèse objective (tenant en compte la position de l'ensemble des syndicats et organisations) des tenants et aboutissants de cette action nationale ?

---